[Text]

mission medium itself, that you should not be subject to the application of the act.

This is not something that we have discussed with the rest of the section, but it seems to me that it would probably be more useful to focus on exactly what kind of activity it is that the government wishes to trigger the legislation rather than any particular technology, not least because the technology changes so fast in this business.

Professor Janisch: Thank you. That was very helpful.

I was struck by the forcefulness of the section's presentation with respect to the licensing powers. We have heard many witnesses on that. It has probably been the most common theme raised with us. You pointed out, I believe very effectively, that the licensing power might not be needed for the question of Canadian ownership or for the question of new entrants, that there were other provisions that could deal adequately with that. But the one you did not mention, which was one that the minister placed a good deal of emphasis on when he was before us, was that the third leg justifying the licensing is provincial consultation. I noticed that in your presentation you did not have any reference to the possible link between a licensing power and provincial consultation and I wonder if you have given that any thought.

Mr. Romaniuk: No, we did not actually deal with that in our deliberations, but I am not so certain that provincial consultation cannot just as easily be obtained through existing mechanisms. Again, there is a fairly well established regulatory regime relating to the radio frequency spectrum where control of entry is, or at least can be, quite effective. It must be recalled that most carriers in the country, whether cellular, radio common carriers, paging companies, telephone companies or competitors, use the radio frequency spectrum. I am not aware of any single carrier in the country right now, perhaps with one small exception, that uses no radio facilities and would not, in future, use some radio facilities.

Professor Janisch: But again, with respect, your response is very much concerned with control of new entrants. The point of my question was that the minister has emphasized that the role of licensing is tied in very much to the unprecedented new commitment to consultation with the provinces. I wonder if you can address that specifically.

[Traduction]

vités d'une entreprise consistent exclusivement à traiter des signaux de télécommunication qui peuvent être «transformés» directement par le moyen de transmission, celle-ci ne devrait pas être assujettie à la loi.

Je n'ai pas abordé cette question avec les autres membres de la Section, mais il semble qu'il serait plus utile de se concentrer sur le genre d'activité que le gouvernement souhaite viser par sa législation, plutôt que sur un type ou l'autre de technologie, notamment en raison de l'évolution tellement rapide de la technologie dans ce domaine.

Le professeur Janisch: Merci. Votre témoignage nous a été très utile.

J'ai été impressionné par la force de la présentation de la Section en ce qui a trait aux pouvoirs en matière d'attribution de licence. Nombre de témoins nous ont entretenus de cette question. Il s'agit probablement du thème le plus souvent abordé devant nous. Vous avez souligné, de façon très convaincante à mon avis, que les dispositions relatives au pouvoir d'attribuer des licences pourraient être superflues, pour ce qui est de la question de la propriété canadienne ou de celle des nouveaux-venus: d'autres dispositions existent pour réglementer ces aspects. Mais vous avez omis de mentionner le troisième motif qui justifie les pouvoirs en matière d'attribution de licence, soit la tenue de consultations avec les provinces. Le ministre, d'ailleurs, a passablement insisté là-dessus lors de son témoignage. J'ai remarqué que votre présentation ne fait aucune référence au lien possible entre des pouvoirs en matière d'attribution de licence et la tenue de consultations avec les provinces et je me demande si vous avez réfléchi à cette question.

M. Romaniuk: Non, nous n'avons pas abordé le sujet lors de nos délibérations, mais je ne suis pas sûr que l'on ne puisse obtenir l'avis des provinces au moyen d'autres mécanismes déjà en place. Encore une fois, nous disposons d'une réglementation bien établie en ce qui a trait à la gestion du spectre des radiofréquences, qui en gère, ou du moins, est en mesure d'en gérer efficacement l'accès. Il convient de rappeler que la plupart des entreprises de communications canadiennes, qu'il s'agisse de communications cellulaires, par radio ou par téléavertisseurs, de compagnies de téléphone ou de leurs concurrents, utilisent le spectre des radiofréquences. Je ne connais aucune entreprise de communication canadienne, sauf une, de faible envergure, qui n'utilise des installations radio et qui n'aurait pas à utiliser, dans l'avenir, quelque installation radio.

Le professeur Janisch: Mais encore une fois, sauf votre respect, vous semblez très fortement préoccupé par le fait de limiter le nombre des nouveaux-venus. Mais mon but, par ma question, était de rappeler que le ministre a insisté sur le fait que les pouvoirs en matière d'attribution de licence sont intimement liés à son nouvel engagement de consulter les pro-